

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 6 novembre 2024

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>22</td><td>22</td><td>20</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 09 octobre 2024</p> <p>Date d'affichage : 09 octobre 2024</p> <p>Vote : Pour : 20</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20	<p>L'an deux mille vingt-quatre le Six du mois de Novembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Robert PISSAVY, Eric TUPHE, Gilbert CROS, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierrick ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.</p> <p><b>Présents par procuration :</b> Véronique BOREL donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Robert PISSAVY, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Flore COUTURE, Annie COUDERC donne pouvoir à Jean BOUCHER</p> <p><b>Absent :</b> Béatrice THOMAS, Félix ROCHE</p> <p><b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	20					

OBJET : Ligne de trésorerie pour financement des travaux 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2024 dans le cadre des d'investissements et en attente du versement des subventions,

Monsieur le Maire indique qu'une consultation d'établissements bancaires a eu lieu pour la souscription d'une ligne de trésorerie de 440 000.00 €.

Date de transmission de l'acte: 07/11/2024

Date de réception de l'AR: 07/11/2024

015-200071702-DE\_096\_2024-DE

A G E D I

Après consultation des établissements bancaires la commission des finances du 23 octobre propose de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 3.30%

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

Décide d'ouvrir un crédit de trésorerie d'un montant de 440 000.00 € (quatre cent quarante mille euros) auprès de la Caisse d'Epargne ;

Montant	440 000 €
Taux d'intérêt	Fixe 3.30%
Durée	12 mois
Périodicité de paiement des intérêts	Trimestriel
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Jour de départ des intérêts pour un tirage à jour J et de fin pour un remboursement viré à J	Les intérêts courent à compter de la date de mise à disposition des fonds jusqu'au jour calendaire précédant la date de remboursement des fonds. Les intérêts sont payables selon la procédure de débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, au plus tôt le 6ème jour ouvré du mois civil suivant celui au titre duquel ils sont dus.
Commission d'engagement	0.10% du montant
Commission de non utilisation	0.05% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

Date de transmission de l'acte: 07/11/2024

Date de réception de l'AR: 07/11/2024

015-200071702-DE\_096\_2024-DE

A G E D I